

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira

Le Vendredi 20 Mars 2026

A 19h30

à la Mairie d'Etrépilly

Sont inscrites à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Approbation du compte rendu du 2 Mars 2026
- Election du maire
- Fixation du nombre d'adjoints et conseillers délégués
- Election des adjoints
- Désignation des conseillers délégués
- Indemnités de fonction des élus
- Délégations consenties par le Conseil Municipal au maire
- Lecture et remise de la charte de l' élu
- Installation des commissions
- Désignation des délégués auprès des différents syndicats
- Désignation des membres élus du CCAS
- Dématérialisation des convocations et des comptes-rendus
- Questions diverses

Le Maire,

Bernadette BEAUVAIS